

26.08.2009 - 10:00 Uhr

## Groupe Helsana: évolution des primes 2010

Zürich (ots) -

L'augmentation effrénée des coûts et des volumes à charge du système de santé se répercute sur les primes d'assurance. Pour 2010, le Groupe Helsana prévoit une augmentation moyenne de 9,3 pour cent dans l'assurance obligatoire des soins. Une adaptation des primes dans le domaine des assurances complémentaires et celui des indemnités journalières maladie et accident est en outre inévitable pour les entreprises présentant une évolution négative des sinistres.

La Suisse s'apprête à vivre une forte hausse des primes d'assurance-maladie. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) estime la hausse moyenne pour 2010 à 15 pour cent. Cette année, la procédure d'approbation des primes n'a plus rien à voir avec celle de l'année précédente, au cours de laquelle l'OFSP avait contenu la hausse des primes à 2,6 pour cent. Cette pression des autorités fédérales a pour conséquence que 80 millions de francs manquent actuellement au Groupe Helsana dans l'assurance de base. Ceci se répercute négativement sur le résultat actuariel 2009, étant donné que les coûts des prestations continuent d'augmenter drastiquement cette année.

À l'horizon 2010, seuls les médicaments devraient enregistrer une décade. Toutefois, l'effet réel de la maîtrise des coûts demeure incertain. Ce n'est qu'au printemps 2010 que les mesures devraient porter leurs fruits. La marge de manoeuvre pour le calcul des primes 2010 est limitée, et elle ne parvient pas à éviter une hausse massive des primes.

Sécurité pour les clients et les fournisseurs de prestations

La politique, voulue par les autorités, de maintien des primes à un niveau artificiellement bas développe aujourd'hui son effet pernicieux. La hausse des coûts de la santé, qui au cours des dernières années n'a jamais été intégralement prise en considération dans la couverture des risques financiers dus à la maladie, à l'accident, à la maternité et à la vieillesse, a donc des répercussions douloureuses sur les primes 2010. Le bilan est toutefois fortement contrasté selon les régions et les marques. La hausse des primes est en outre fortement influencée par la réduction, ordonnée par la Confédération, du rabais maximal accordé sur la franchise ainsi que par la politique de rabais menée par les différentes marques. Pour deux tiers des clients du Groupe Helsana, la hausse des primes devrait être de l'ordre d'un pourcentage à un chiffre. L'augmentation individuelle réelle sera connue en octobre, lorsque l'OFSP aura approuvé les primes 2010.

Cette augmentation des recettes de primes et ce renforcement du bilan s'avèrent inéluctables. Car en définitive, l'assise financière à laquelle s'attendent clients et fournisseurs de prestations résulte de primes couvrant les coûts et d'un bilan sain. Chaque semaine, le Groupe Helsana rembourse des prestations de santé pour un montant de 80 à 100 millions de francs, qui comprend également les prestations à charge des assurances complémentaires. Ces dernières ayant enregistré une hausse soutenue au cours des dernières années alors que les primes étaient stables, une correction des primes dans le domaine des assurances complémentaires se révèle tout aussi inévitable.

Nouveau produit: libération du paiement des primes

À l'approche de la fin d'année, synonyme de renouvellement des effectifs, le Groupe Helsana lance un produit unique en son genre dans le domaine de l'assurance-maladie. Cette offre, nommée «libération du paiement des primes», fonctionne comme une assurance de rente. En cas d'incapacité de gain de l'assuré, Helsana prend en charge les primes pour l'assurance de base et les éventuelles assurances complémentaires. Cette couverture d'assurance coûte 4,6 pour cent de la prime annuelle à assurer. Les prestations couvertes correspondent au montant des primes d'assurance-maladie et sont régies par les prescriptions de l'assurance-invalidité.

Clientèle entreprises: augmentation marquée des accidents

Le domaine de la clientèle entreprises traverse une phase récessive. À fin juin 2009, les absences de courte durée avaient reculé, alors que les prestations pour absences de durée de plus en plus longue augmentaient. Les prestations pour accidents durant les loisirs ont également connu une forte hausse. Les accidents sont plus fréquents lorsque la saison des sports d'hiver s'éternise et que le nombre d'heures de loisirs croît pour cause de chômage partiel. Il s'avère donc indispensable de procéder à un ajustement sélectif des primes en fonction de l'évolution des sinistres. Dans le même temps, Helsana tente par tous les moyens de promouvoir sa gestion de la santé en entreprise, qui bénéficie à l'employeur comme aux employés.

Effet de ciseau entre les charges et les recettes

Le défi à relever actuellement consiste à rééquilibrer les charges et les recettes. Alors que le résultat actuariel est péjoré par des recettes de primes insuffisantes, le Groupe Helsana est parvenu, au cours du premier semestre, à maintenir ses charges d'exploitation à un niveau légèrement inférieur à l'année précédente. Divers projets ont été redimensionnés ou repoussés, et des postes vacants n'ont été repourvus qu'avec parcimonie. Les placements de capitaux ont enregistré une évolution réjouissante, bénéficiant en cela de la stratégie du risque de placement calculé. La tendance haussière des marchés de capitaux au cours des derniers mois a des conséquences positives pour le résultat non actuariel. Toutefois, une grande incertitude plane encore sur les marchés des capitaux pour le deuxième semestre.

Le Groupe Helsana

Le Groupe Helsana est le leader suisse de l'assurance de personnes. Il épaulé les clientèles privée et entreprises en matière de santé et de prévoyance, ainsi qu'en cas de maladie et d'accident. Avec des recettes de primes de 5,44 milliards de francs, le Groupe Helsana occupe une position de tête sur le marché suisse de l'assurance. Présent sur l'ensemble du territoire, il emploie plus de 3000 collaborateurs répartis sur 70 sites. Le Groupe Helsana est une société anonyme non cotée en bourse, organisée sous forme de holding. Plus de détails sur: [www.helsana.ch](http://www.helsana.ch)

Dans le segment de la clientèle privée, le Groupe Helsana protège près de 2 millions de personnes en Suisse contre les conséquences financières de la maladie, de l'accident, de la maternité et de la vieillesse, dont 1,38 million d'assurés dans l'assurance obligatoire des soins. Le Groupe Helsana propose ses offres destinées aux particuliers et aux familles par le biais de six marques différentes (Helsana, Progrès, sansan, avanex, aerosana et maxi.ch). Celles-ci sont axées selon des besoins divers et offrent des prestations et des services d'étendue correspondante. Dans le segment de la clientèle entreprises, le Groupe Helsana agit exclusivement sous la marque Helsana. Il assure 54'000 entreprises et associations (avec plus de 700'000 assurés) contre les conséquences économiques de l'incapacité de travail des collaborateurs suite à un accident ou à une maladie. Des prestations liées à la gestion de la santé en entreprise viennent compléter l'offre.

Contact:

Groupe Helsana  
Service média  
Tél.: +41/43/340'12'12  
Fax: +41/43/340'02'10  
E-Mail: [media.relations@helsana.ch](mailto:media.relations@helsana.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004725/100588711> abgerufen werden.